

# **REGLEMENT INTERIEUR EPS**

## **Tenue de sport et Hygiène**

Une tenue de sport est obligatoire, elle comprend :

- un maillot, un sweat, un k-way selon les besoins
- un short ou un survêtement
- 3 paires de chaussures (1 pour l'extérieur / 1 propre pour la salle danse / des rythmiques pour le gymnase)
- bouteille d'eau, stylo et carnet de correspondance.

Cette tenue doit être apportée dans un sac de sport et remportée à chaque séance.

L'élève doit se changer pour faire sport.

La douche est fortement conseillée, c'est une question élémentaire d'HYGIENE.

En cas d'oubli de la tenue d'EPS, un « oubli de matériel » sera mentionné dans le carnet de correspondance. L'élève vient le mentionner au bureau EPS avec son carnet, si cela est possible, l'équipe EPS prête une tenue à rendre propre au cours suivant.

L'élève doit nouer ses lacets (boucles apparentes), enlever ses bijoux et attacher ses cheveux. Il doit respecter la propreté des vestiaires et du gymnase, c'est-à-dire :

- ne pas mâcher du chewing-gum, le coller à différents endroits
- ne pas cracher par terre
- ne pas taper ses baskets sales dans le hall du vestiaire (le faire à l'extérieur)

## **Sécurité dans le gymnase**

L'élève doit :

- écouter et appliquer les consignes données par le professeur
- utiliser et transporter le matériel selon les indications du professeur
- lacer ses baskets

L'élève ne doit pas :

- bousculer ses camarades
- grimper sur le matériel sans autorisation
- jouer à l'endroit où le matériel est rangé
- mâcher de chewing-gum

Pour des raisons de sécurité, tout professeur est susceptible de rentrer à tout moment dans les vestiaires (Bulletin Officiel n°32 du 09/09/04).

### **Règles de fonctionnement**

L'élève doit :

- respecter ses camarades et le professeur
- ranger le matériel à l'endroit réservé à cet effet
- prendre soin du matériel afin que celui-ci dure le plus longtemps possible
- présenter son carnet de correspondance en cas d'absence le cours précédent, en cas de dispense ou d'oubli de tenue

L'élève ne doit pas :

- se changer dans les toilettes ou les douches des vestiaires
- retourner dans le vestiaire en cours de séance
- apporter de bijoux, argent, objets de valeur (aucune assurance ne couvre le vol dans les vestiaires du gymnase)

Ce règlement intérieur doit être suivi par tous les élèves du collège. En cas de non respect d'une des règles, l'élève pourra être sanctionné proportionnellement à la gravité de ses « fautes ».